

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 3 (1915)
Heft: 1

Artikel: Le centenaire de la société économique de Fribourg (1813-1913)
Autor: Buman, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DE FRIBOURG (1813—1913)

par HENRI DE BUMAN.

M. le Dr Henri de Buman, président de la Société économique de Fribourg, a bien voulu nous communiquer le discours qu'il a prononcé le 28 juin dernier, à l'occasion du centenaire de cette société. Nous nous faisons un plaisir de publier cet excellent travail dans les *Annales*.

Messieurs,

Ma qualité de Président me vaut le très grand honneur d'ouvrir cette séance solennelle, destinée à commémorer le *Centenaire* de la fondation de la Société Economique et d'Utilité publique de la ville de Fribourg.

J'aurais souhaité qu'une voix plus autorisée que la mienne loue, comme ils méritent de l'être dans cette réunion, à laquelle ont bien voulu prendre part de nombreux délégués, dont je salue avec joie la présence, les promoteurs de notre société, fasse valoir leurs talents, précise leur rôle et le but de leurs patriotiques efforts.

J'essaierai donc de retracer en quelques mots l'histoire d'une société qui, si elle ne fait plus beaucoup parler d'elle à l'heure actuelle, a vu cependant de beaux jours et rendu des services qu'il importe de connaître.

Le fondateur de la Société Economique est le général Nicolas de Gady. Jean-Antoine-Charles-Nicolas de Gady, fils de l'avoyer François-Marc-Ignace de Gady et de Marie-Josèphe Elisabeth Fontaine, naquit à Fribourg le 21 octobre 1766 et entra au service de France en 1782 (régiment de Castella). Licencié le 26 septembre 1792 à Troyes, il sert, en 1799, comme capitaine dans le régiment de Bachmann, prend part à la campagne du Tyrol,

puis à celle de l'Engadine (hiver 1800—01) et rentre à Fribourg en août 1801. A la Restauration, Gady fut chargé par Louis XVIII de négocier avec les cantons helvétiques une capitulation militaire, de former les cadres de six régiments et d'en choisir les officiers. Premier aide de camp du comte d'Artois, colonel-général des Suisses, Gady, à l'avènement de ce prince au trône, fut attaché en la même qualité au duc de Bordeaux. Il mourut à Montagny le 2 mai 1840. Une opinion influencée par des sympathies politiques était habituée à ne voir en lui qu'un officier de salon, personnage brillant, couvert de décorations et de cordons. L'étude impartiale des annales fribourgeoises nous apprend tout au contraire, à honorer en Gady, l'organisateur intelligent de la bienfaisance publique et le chef infatigable de l'administration des Pauvres de Fribourg.

Entré en 1807 dans la Commission générale des secours de la ville de Fribourg, Gady y apprit à connaître le grand nombre des pauvres, leurs besoins, l'insuffisance des moyens dont on disposait pour les soulager. Il rédigea un vaste projet de réformes, le communiqua à ses amis et le soumit à l'examen de la Société de Secours de Zürich, qui loua fort son auteur et le reçut au nombre de ses membres.

Dans l'intervalle parut une loi interdisant la mendicité dans le canton de Fribourg. Gady présenta son projet au Conseil de Ville, fut nommé président d'une commission chargée de s'occuper de l'exécution de cette loi dans la ville même, et plus tard, président de l'Administration des Pauvres.

Gady trouva un auxiliaire précieux dans le Père Grégoire Girard, dont les mérites allaient recevoir la sanction de la renommée, et qui, alors qu'il était curé de Berne, avait pris l'initiative de toutes les œuvres de bienfaisance fondées dans sa paroisse.

Un jour de septembre 1812, Gady et Girard partirent ensemble pour la réunion annuelle de la Société suisse d'utilité publique de Zurich. Nous manquons de détails sur cette session, mais ce que nous savons, c'est qu'à peine de retour, ils s'occupèrent de créer une société d'amis des Pauvres qui devait embrasser tout le canton et correspondre avec la Société suisse d'utilité publique de Zurich.

Un programme rédigé dans ce sens fut mis en circulation.

Le secrétaire de la Commission générale, Philippe d'Odet, se chargea de le porter de maison en maison. Trente-cinq citoyens répondirent à l'appel. On y voyait figurer l'ancien chef du gouvernement helvétique, Pierre Savary, Philippe de Raemy, Jean de Montenach et Joseph de Fégely, du Petit Conseil, ainsi que d'autres noms marquants de la magistrature et du clergé, entre autres le P. Girard, le chanoine Fontaine et le vicaire-général Gottofrey.

Dans une réunion préliminaire qui eut lieu chez Philippe de Maillardoz, le 27 décembre 1812, on décida de nommer une commission de trois membres chargée d'élaborer un règlement. De cette commission firent naturellement partie les initiateurs Gady et Girard, auxquels on adjoignit le Chanoine Fontaine, l'homme qui, par ses vertus et son amour des sciences et des arts, méritait le plus d'être associé à ces esprits élevés.

Chargé de la rédaction d'un projet de statuts, le P. Girard prit pour base le programme de Gady, qui assignait pour fin première à la Société de soulager la misère par des secours, puis de la prévenir, si possible, par un système de développement physique et intellectuel. Ce programme, ainsi que le nom d'Amis des Pauvres proposé par Gady, parurent trop restreints à la majorité de la commission. « S'emparant de mon humble pensée, dit Gady, dans un discours prononcé en 1814, elle crut devoir l'étendre jusqu'à l'idée de la prospérité cantonale ».

Quant à la dénomination de la Société, le Comité pencha d'abord pour le nom de Société d'utilité publique ou de Prospérité cantonale, puis elle se rabattit sur l'appellation de Société d'utilité publique, qui avait l'avantage de la rattacher plus directement à la Société suisse et enfin sur celle moins pompeuse de Société économique, qui finit par l'emporter. « Ce dernier nom, disait le P. Girard, est court ; il sonne bien à l'oreille ; il est surtout modeste et dit tout ce que nous voulons dire dès qu'on le prend dans sa signification la plus étendue. D'après l'étymologie grecque, Economie dit en général, la conduite, la règle de la maison, et c'est notre maison fribourgeoise que nous avons en vue de régénérer de nos réflexions et de nos conseils. »

Le projet de statuts divisait la Société en 5 sections : I. Economie domestique et rurale ; II. Industrie, fabrication et commerce ; III. Institutions de Charité ; IV. Physique et Santé ; V. Morale publique et Education civile.

Chaque section devait avoir ses séances particulières et mensuelles où se discuteraient les questions propres à chacune d'elles. Un rapporteur permanent, choisi parmi les membres les plus compétents de la section, en présentait le résumé à ses collègues. Tous ces résumés étaient remis au Président chargé d'en extraire les données générales dont il jugeait à propos de tirer parti pour son compte-rendu annuel. Les statuts distinguaient 3 espèces de membres : les sociétaires ; les membres correspondants établis dans le canton ; les membres honoraires choisis parmi les personnes auxquelles la Société tenait à donner une marque d'estime et de reconnaissance.

La direction se composait d'un président, de deux assistants, d'un trésorier, d'un secrétaire avec 4 adjoints, de deux bibliothécaires et d'un adjoint.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet qui fut soumis à l'assemblée générale du 9 janvier 1813.

Ce jour-là est née la Société Economique qui fut, pendant un laps de temps assez considérable, le principal centre de culture morale et intellectuelle du canton de Fribourg. Les statuts et le rapport du P. Girard furent adoptés à l'unanimité. On opéra ensuite la division des membres en sections et on assigna un sujet de discussion à chacune d'elles, puis on passa à la nomination des fonctionnaires : Nicolas de Gady fut élu président ; Philippe de Raemy premier assistant, le P. Girard deuxième assistant. La charge de bibliothécaire fut conférée au chanoine Fontaine, auquel on donna pour seconds le Père cordelier Marchand et Ignace de Gady, frère de Nicolas ; Ignace Fontaine fut élu trésorier et Charles de Forel secrétaire.

La création d'une bibliothèque avait été considérée, dès le principe, comme le complément indispensable de la nouvelle Société. Dès la séance préparatoire du 27 décembre 1812, Joseph Uffleger, bibliophile et naturaliste, fit un don de 1000 volumes. Ce généreux exemple trouva des imitateurs. En janvier 1813, Ignace de Gady donna 3000 volumes et plusieurs manuscrits précieux : son frère Nicolas, 500 volumes ; au mois de mars de la même année, Nicolas et Pierre Savary firent cadeau de nombreux ouvrages, si bien que le 9 septembre, la bibliothèque comptait 4400 volumes.

En 1813, la société tint 12 séances générales fréquentées

en moyenne par 25—30 membres. Le nombre des séances de classes ne figure pas au protocole, mais il doit avoir été considérable, si j'en juge par les travaux présentés concernant les améliorations agricoles et industrielles, l'hygiène, la morale publique, l'éducation, l'entretien des pauvres, etc. Toutes ces questions longuement discutées, donnent le jour à des mémoires ou résumés des rapporteurs de classes qui devaient paraître vers la fin de l'année. L'entrée des Alliés en Suisse ajourna cette publication et interrompit les séances. Afin de sauvegarder la bibliothèque, l'assemblée générale du 15 décembre 1813 eut l'idée de placer cette collection sous la sauvegarde de l'autorité communale en invoquant l'acte de réversibilité décidé le jour même de la fondation de la Société, et dont le bureau fut chargé de hâter la rédaction.

La révolution du 14 janvier 1814, qui rétablit le Patriciat, prolongea l'interruption des séances. Nous n'en trouvons qu'une, le 9 septembre, dans laquelle on donna lecture d'un rapport de Nicolas Savary sur les anciennes fabriques de drap de Fribourg, et d'une étude de Romain Girard sur l'usage des bains chez les anciens.

L'année 1815 figure en blanc dans les protocoles : il n'en pouvait être autrement lorsque plusieurs sociétaires étaient à la frontière, et que Gady lui-même commandait une division de 25 000 hommes.

(A suivre).